



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, convoquée en vertu de l'article 152 du Code municipal du Québec par mesdames les conseillères Josée-Ann Dumais et Mélanie Lévesque, tenue ce dix-neuvième jour de février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne, Denis Lévesque

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Guylaine Dumais directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE
(Articles 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C- 19), 152 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01))

Les membres du conseil attestent avoir reçu un avis de convocation en date du 15 février 2024 par courrier électronique.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Camp de jour 2024

4. Période de questions

5. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

035-2024 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

3. Camp de jour 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir un camp de jour aux parents de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur (trice) à la vie communautaire est vacant;

036-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal mandate la direction générale d'afficher un appel de candidature pour l'embauche d'une personne qui assurera la planification et la coordination du camp de jour 2024 soit à temps partiel ou à temps plein.

4. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

5. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

037-2024 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h54.

Pierre Saillant, maire

Guylaine Dumais directrice générale
adjointe et greffière-trésorière
adjointe

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales du maire